



## Convocation commissariat pour excès + 50km/h

-----  
Par Visiteur

Bonjour, je viens de recevoir une convocation au commissariat pour un excès de vitesse supérieur à 50km/h en moto. que va t il se passer?vais-je repartir à pied sans permis?

l'excès a eu lieu il y a deux mois.ma ligne de défense est la suivante : ayant passé une annonce pour échanger ma moto contre une autre, la personne intéressée l'a essayée me laissant la sienne en gage. je me souviens bien du jour car c'était l'anniversaire de mon père (je peux le prouver facilement) mais pas de l'identité du gars puisque nous n'avons pas fait affaire.

je sais qu'en moto , puisqu'il n'y a pas eu interception, on ne peut nous reconnaître et que je ne suis pas obligé de dénoncer la personne (d'autant plus que je ne me rappelle plus de son nom), pensez vous que ma défense tienne la route? merci de votre reponse

-----  
Par Visiteur

Cher monsieur,

bonjour, je viens de recevoir une convocation au commissariat pour un excès de vitesse supérieur à 50km/h en moto. que va t il se passer?vais-je repartir à pied sans permis?

Pour un excès de vitesse supérieur à 40Kmh, il existe une sanction administrative automatique de suspension du permis de conduire, pour une durée déterminée par votre préfecture.

En pratique, la suspension est de trois mois.

Par la suite, vous ferez l'objet d'un jugement de condamnation (en pratique une ordonnance pénale), qui pourra vous condamner à une amende, un retrait automatique de 6 points, et éventuellement une suspension plus longue du permis de conduire.

je sais qu'en moto , puisqu'il n'y a pas eu interception, on ne peut nous reconnaître et que je ne suis pas obligé de dénoncer la personne (d'autant plus que je ne me rappelle plus de son nom), pensez vous que ma défense tienne la route? merci de votre reponse

Une telle ligne de défense vous permet, en principe, d'éviter le retrait de point ainsi que la suspension du permis de conduire. Dans la mesure où il n'y a pas eu interception du véhicule, on ne peut pas prouver votre identité, par la même, votre culpabilité!

Très cordialement.